

## **Compte administratif 2017**

### **Note de présentation**

#### **1. Rappel réglementaire :**

L'article 107 de la loi Notre est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2017 du budget principal de la CC4R et des budgets annexes.

#### **2. Budget principal**

##### **Section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à la CC4R d'assurer le quotidien en regroupant les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement des services.

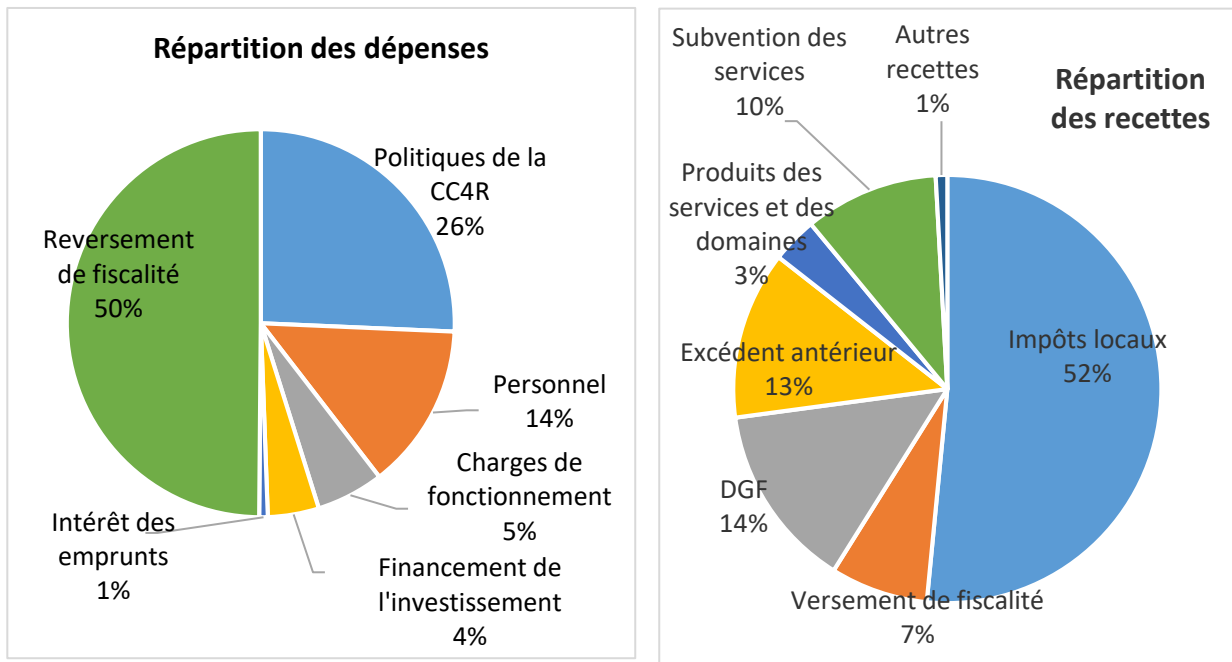
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 714 127.54 € qui correspondent pour :

- 50 % au reversement de la fiscalité au Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) et aux communes : premier poste de dépenses de la CC4R. cela représente un reversement de 69 % des impôts locaux perçus par la CC4R à l'État et aux communes
- 26 % au financement des politiques de la CC4R (subventions aux associations, Très Haut Débit, SCoT, Port de Savoyeux, etc.),
- 14 % aux charges de personnel,
- 5 % aux charges de fonctionnement (électricité, assurances, etc.),
- 4 % au financement de l'investissement,
- 1 % aux intérêts des emprunts.

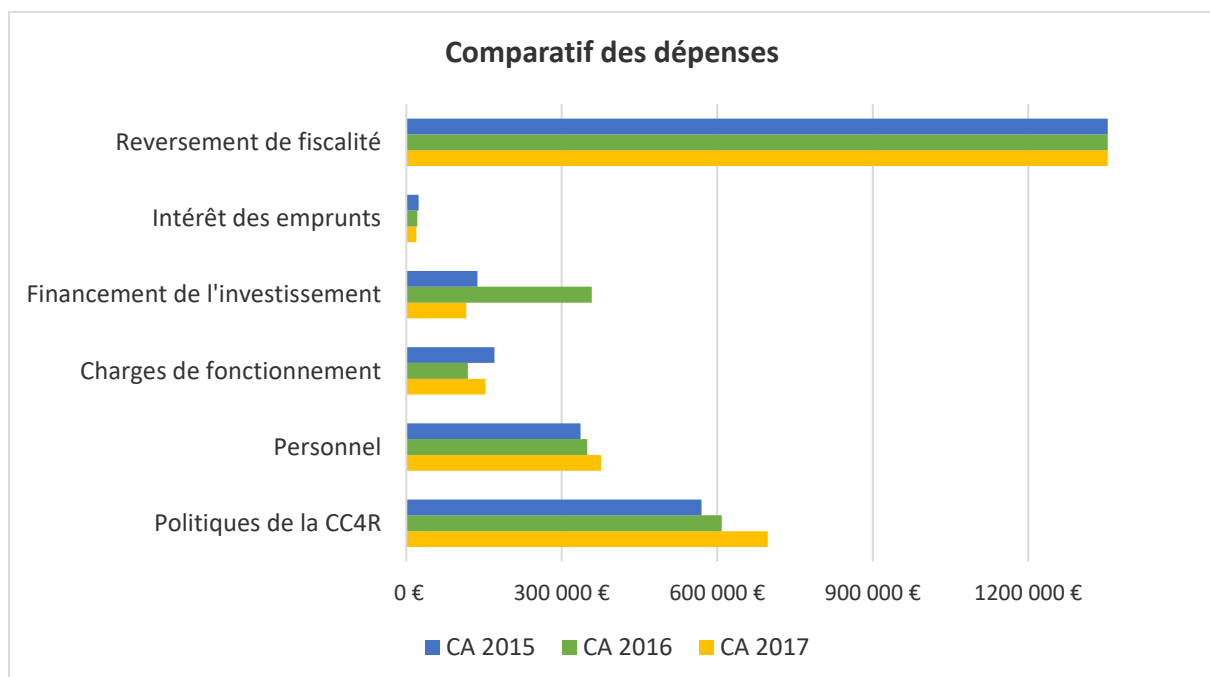
Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 534 867.17 € qui correspondent pour :

- 52 % aux impôts locaux,
- 14 % à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- 13 % à l'excédent antérieur,
- 10 % aux subventions des services (aide de La Poste pour les Agences Postales, Intercommunales, aide du Conseil Départemental pour le Transport à la Demande, etc.),
- 7 % au versement de fiscalité (attribution de compensation des communes et compensations des exonérations de taxes)
- 3 % aux produits des services et des domaines (location du Port, régie du Transport à la Demande, etc.),
- 1 % à d'autres recettes (essentiellement le remboursement par l'assurance des travaux de reconstruction).

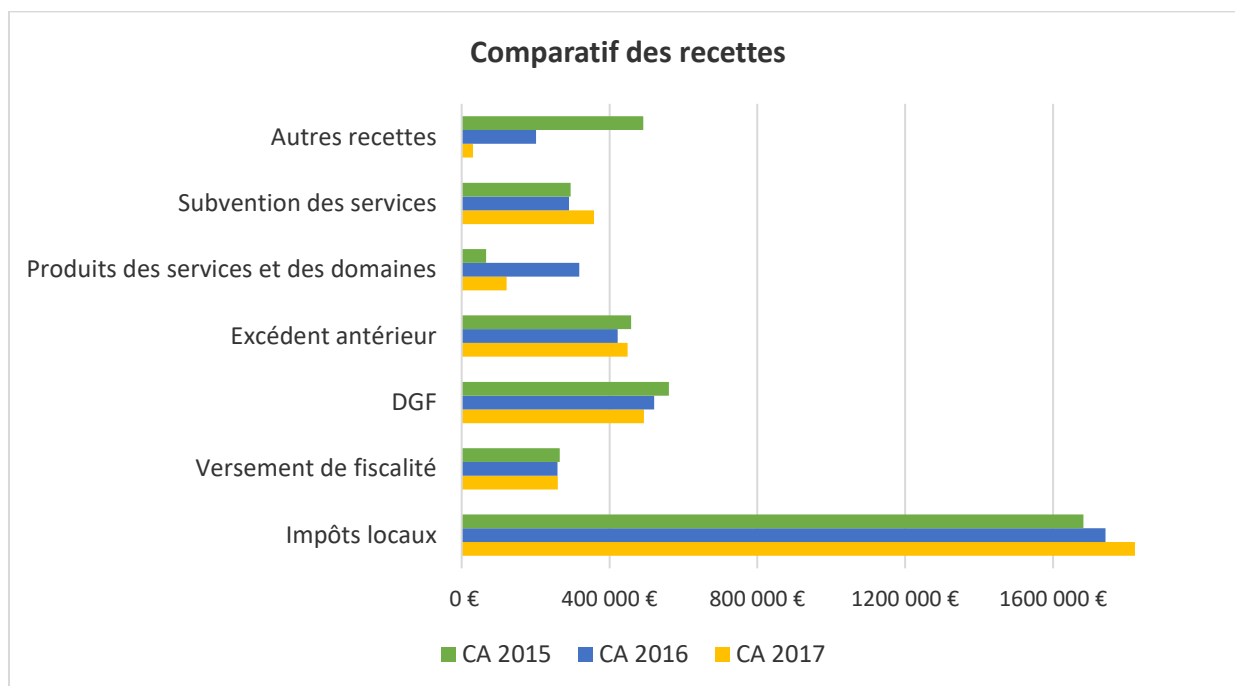
Le résultat de la section de fonctionnement est de 820 739.63 € qui seront reporté en 2018 par un versement à la section d'investissement de 350 665.59 € pour combler le déficit ce qui fera un excédent reporté de 470 074.04 €.



Le reversement de la fiscalité et les intérêts des emprunts est globalement stable sur les 3 dernières années. Les charges de personnel et le financement des politiques de la CC4R sont en légère augmentation sur ces 3 dernières années. Le financement de l'investissement varie en fonction des dépenses réalisées. En effet, la CC4R a recour majoritairement à son épargne pour financer les nouveaux projets plutôt que de s'endetter.



L'excédent antérieur et le versement de la fiscalité se maintient entre les trois années alors que les produits des domaines sont globalement en augmentation (le pic de 2016 est dû à la vente du terrain au budget annexe). La DGF est en baisse, ainsi en 3 ans la CC4R a perdu 67 000 € de dotation de l'Etat. Les « autres recettes » subissent une baisse importante car il s'agit essentiellement du remboursement de l'assurance suite à l'incendie du siège administratif. Les impôts locaux sont en augmentation uniquement du fait de la revalorisation des bases, la CC4R n'ayant pas modifié ces taux d'imposition entre 2015 et 2017 (hormis le taux de la taxe foncière bâti institué à la demande des services fiscaux en 2016).



**La fiscalité**

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2017 de manière identique depuis la création de la CC4R et sont largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour le même type de communauté de communes :

- Taxe d'habitation : 7.99 % (moyenne nationale : 8.64 %)
- Taxe sur le foncier bâti : 0.1 % (moyenne nationale : 1.55 %)
- Taxe sur le foncier non bâti : 1.09 % (moyenne nationale : 5.67 %)

Concernant les entreprises, le taux de la cotisation des entreprises a été maintenu en 2017 de manière identique depuis la création de la CC4R et est largement inférieur au taux moyen national pour le même type de Communauté de Communes soit à 17.51 % (moyenne nationale : 24.48 %).

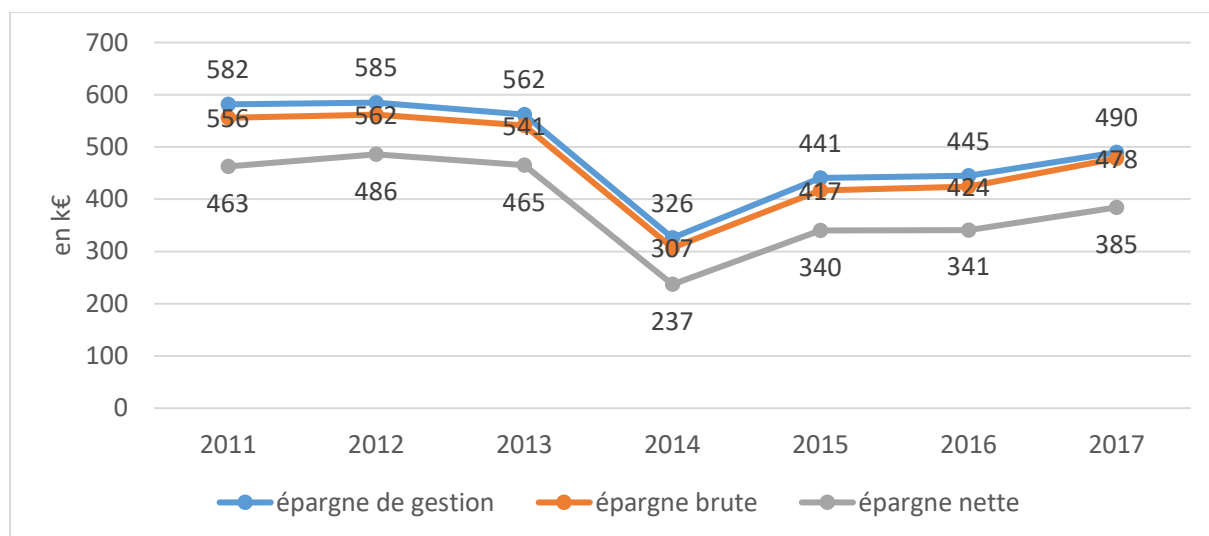
**Les dotations de l'État**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la CC4R. Elle est en diminution constante depuis 2012 :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution 2012-2017
626 737 €	623 298 €	604 541 €	560 712 €	521 204 €	493 394 €	- 133 343 €

### L'évolution de l'épargne

Ces données ont été corrigées en supprimant les recettes exceptionnelles importantes liées au remboursement de l'assurance pour la reconstruction du siège administratif et la vente de terrain au budget annexe de la Côte renverse (réalisé en 2016).



L'épargne représente la part des recettes récurrentes qui n'est pas dépensées dans le fonctionnement courant quotidien et qui permet de financer les investissements.

L'épargne nette est le montant à disposition de la CC4R pour investir dans de nouveaux projets. Ainsi, en 2017, la CC4R dispose d'environ 385 000 € pour financer l'autofinancement de ces nouveaux projets.

### Section d'investissement

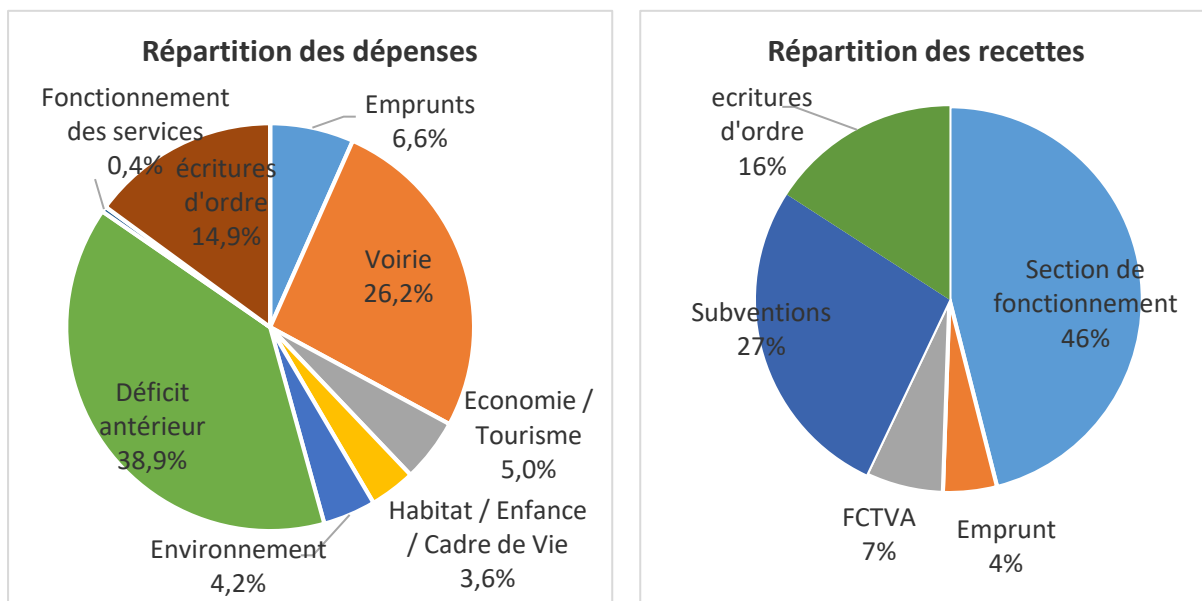
Le budget d'investissement prépare l'avenir de la CC4R.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 862 671.19 € qui correspondent pour :

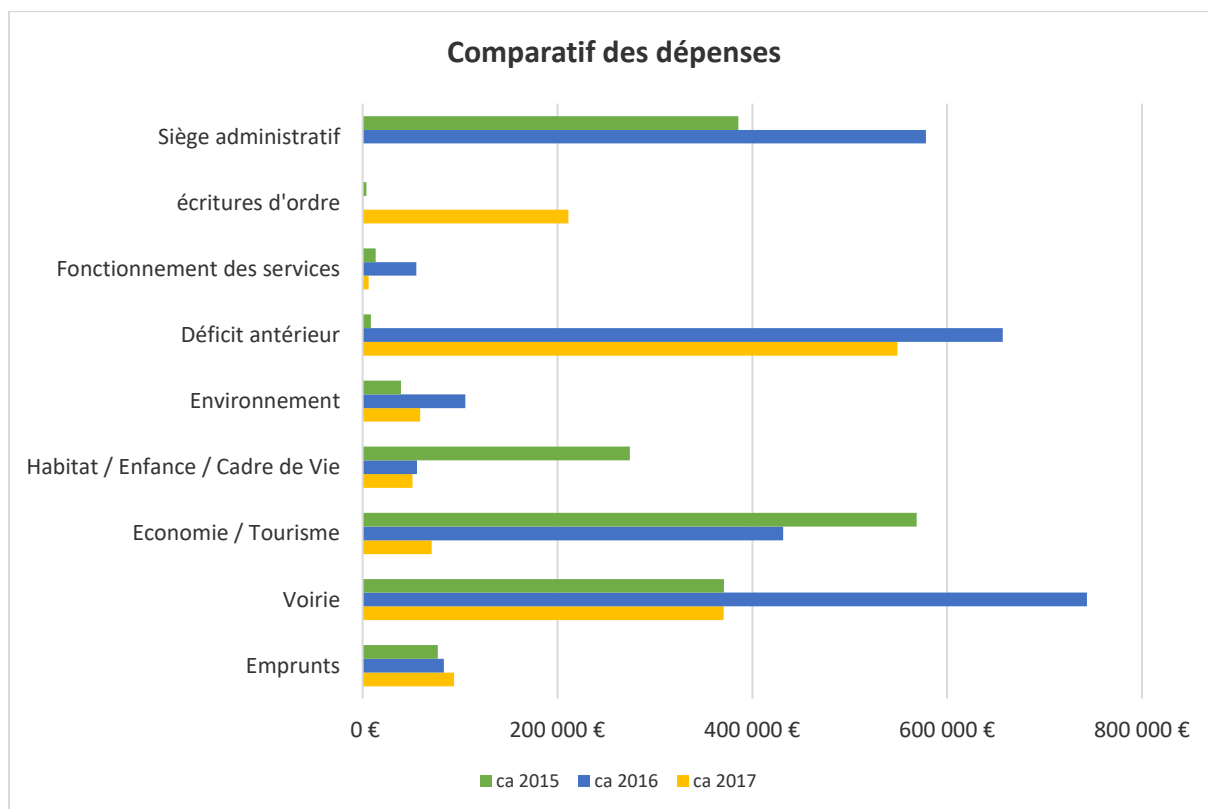
- 26.2 % à des travaux de voirie,
- 38.9 % au déficit antérieur,
- 14.9 % aux écritures d'ordre
- 5 % à des projets dans le domaine de l'économie et du tourisme (extension de la ZAE de la Côte Renverse, tourne à gauche, etc.),
- 3.6 % à de l'investissement pour l'habitat, le cadre de vie et l'enfance
- 4.2 % pour l'accompagnement des syndicats et communes dans la protection de leur ressource en eau potable,
- 6.6 % au remboursement du capital des emprunts,
- 0.4 % à de l'investissement pour le fonctionnement des services.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 330 096.34 € qui correspondent pour 46 % au financement par la section de fonctionnement, 27 % aux subventions perçues pour les différents projets, 7 % au Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), 16 % aux écritures d'ordre et 4 % à de l'emprunt.

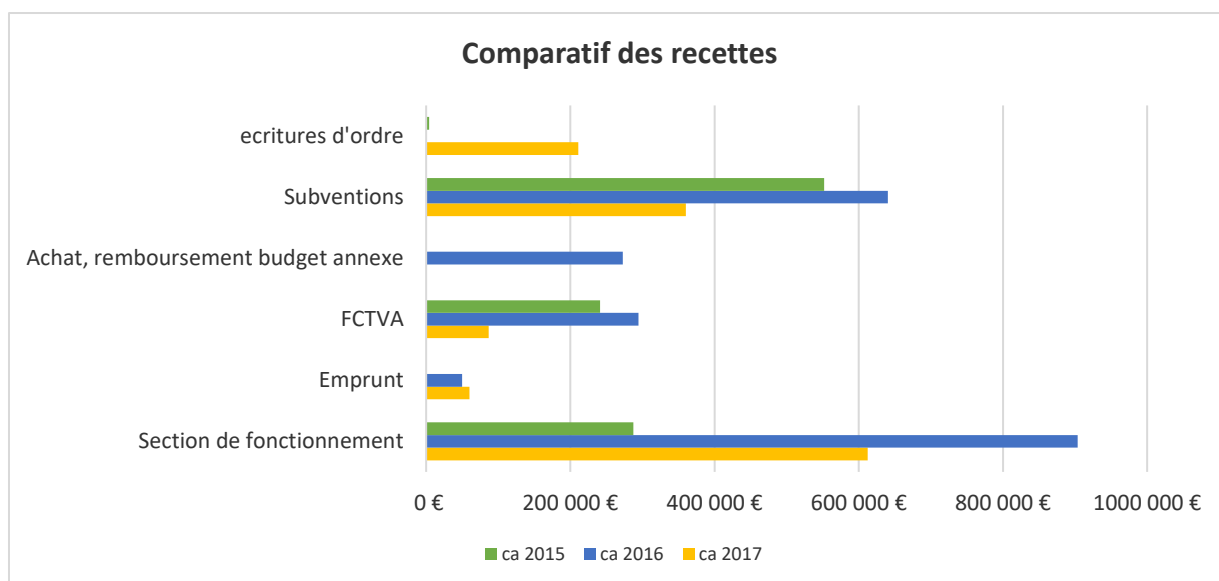
Le résultat de la section d'investissement reporté en 2018 sera un déficit de 81 688.59 €.



2017 a été une année relativement calme en matière d’investissement contrairement à 2015 et 2016 qui ont vu la réalisation du siège administratif et la réalisation de la 3<sup>e</sup> tranche de la Côte Reverse.

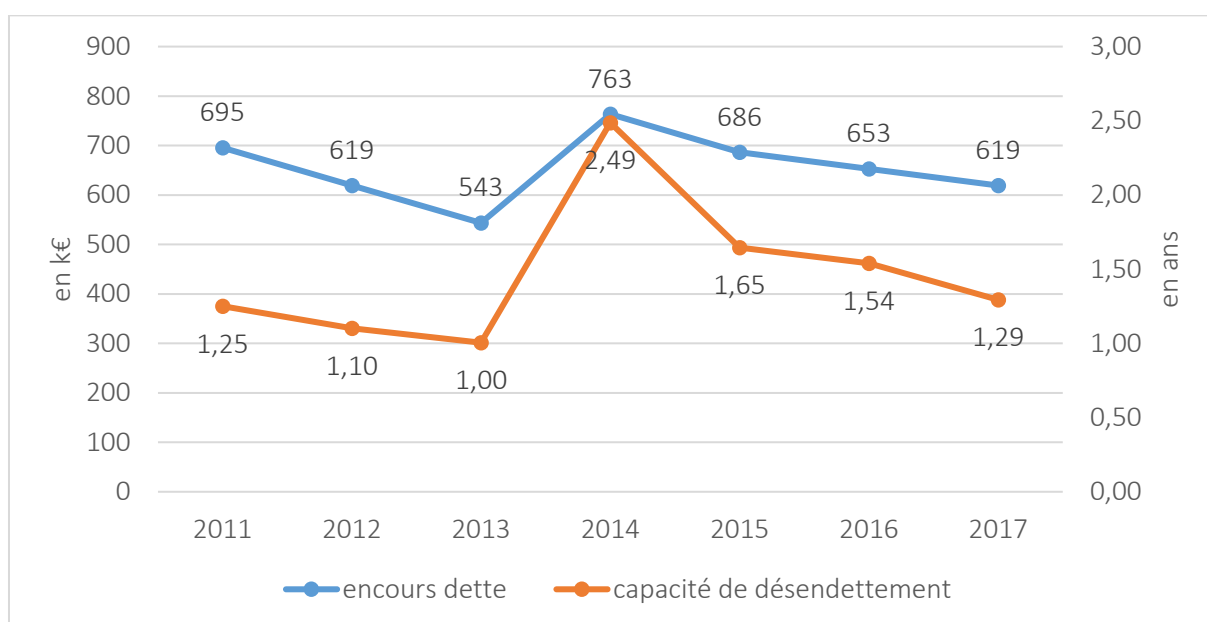


La CC4R finance essentiellement le reste à charge de ces projets via la mobilisation de ces fonds propres plutôt que par l’emprunt. C’est pourquoi lorsque l’investissement est important le virement en provenance de la section de fonctionnement est important.



### État de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la CC4R représente 93 842.27 € en 2017 contre 83 260.20 € en 2016.



L'endettement est très faible en 2017 avec un encours de la dette totale de 619 169,03 € au 31 décembre 2017 soit 61.10 € par habitant (moyenne nationale pour les CC de 10 000 à 20 000 hab. : 172 € par habitant).

La capacité de désendettement est performante en étant de 1.29 ans (moyenne nationale : 4.7 ans)

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

### 3. Budget annexe des Ordures Ménagères

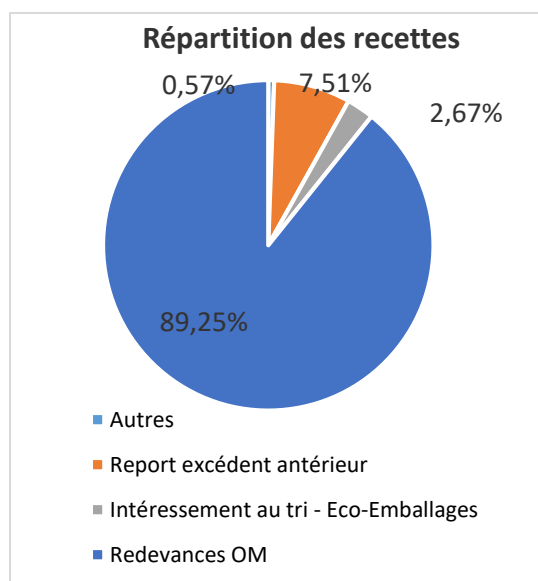
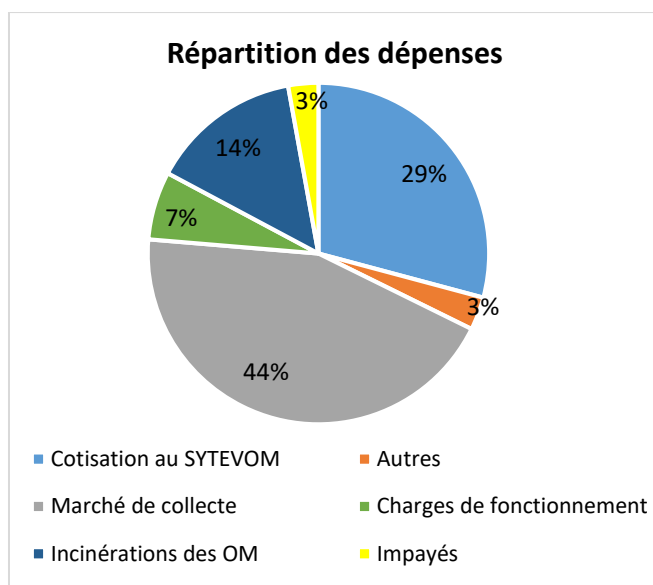
Ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R et les redevances versées par les usagers ne doivent pas financer les dépenses du budget général de la CC4R. Les dépenses et recettes liées à ce service sont donc identifiées dans une comptabilité indépendante de celles de la CC4R.

#### Section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 78 647.84 € dont 44 % correspondent au coût de collecte du tri et des ordures ménagères, 14 % au coût d'incinération des OM, 29 % à la cotisation versée au SYTEVOM (permettant le traitement du tri, l'accès aux déchetteries), 7 % aux charges de fonctionnement des services de la CC4R, 3 % aux coûts des impayés et 3% à d'autres charges (amortissement, coût de la post exploitation du centre d'enfouissement, coût d'achats des bacs OM et des composteurs).

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 849 712.84 € dont 89.25 % correspondent à la redevance facturée aux usagers du service, 2.67 % à la subvention de l'ADEME pour la qualité et la revalorisation du tri, 7.51 % à l'excédent antérieur reporté, 0.57 % à d'autres recettes (vente de composteurs et de bacs OM et amortissement de subvention).

Le résultat de 2017 reporté en 2018 sera donc un excédent de 91 065.00 €.



#### Section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 2 209.49 € qui correspondent pour 89 % à l'achat de nouveau bac de tri (équipement des nouveaux foyers) et pour 11 % à l'amortissement de la subvention reçue pour la création de la déchetterie de Lavoncourt.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 52 049.85 € qui correspondent pour 68 % à l'excédent antérieur, 30 % à l'amortissement des bacs jaunes, du logiciel, des plateformes PAV et de la déchetterie de Lavoncourt et 2 % au FCTVA.

Le résultat 2017 de la section d'investissement reporté en 2018 sera un excédent de 49 840.36 €.

#### 4. **Budget annexe du SPANC**

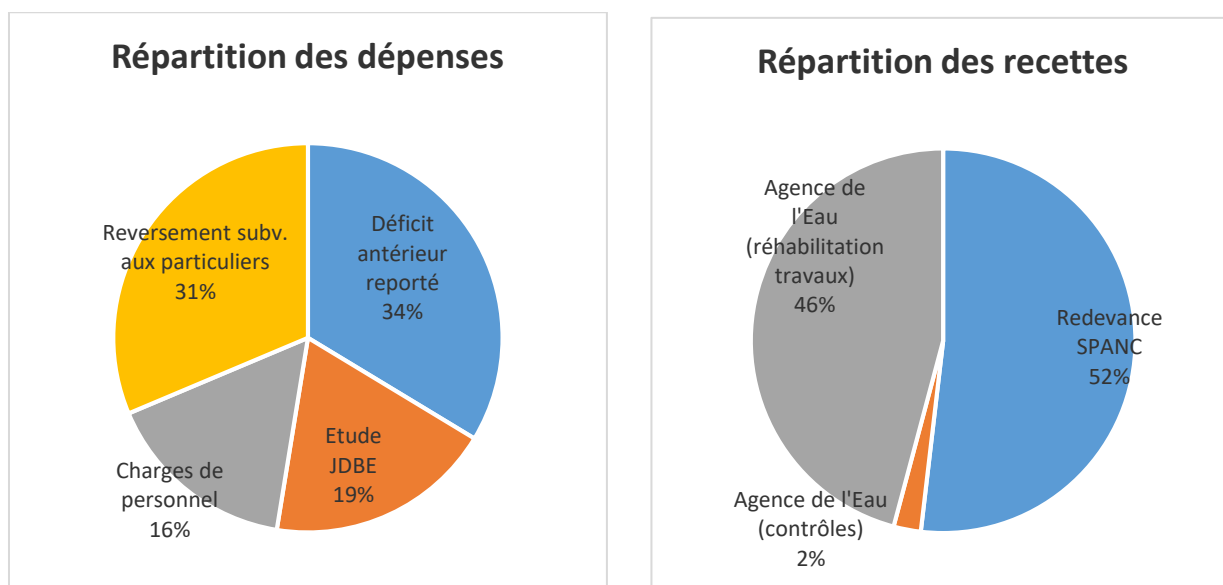
Ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts et les redevances versées par les usagers ne doivent pas financer les dépenses du budget général de la CC4R. Les dépenses et recettes liées à ce service sont donc identifiées dans une comptabilité indépendante de celles de la CC4R.

##### **Section de fonctionnement**

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 47 847.61 € dont 34 % correspondent au déficit antérieur reporté, 19 % aux frais de réalisation des diagnostics par le Bureau d'études JDBE, 16 % au frais de personnels dédiés à ce service et 31 % au reversement aux particuliers des subventions pour la mise aux normes de leur installation d'assainissement non collectif.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 26 172.50 € dont 52 % correspondent à la redevance facturée aux usagers du service, 2 % à la subvention de l'agence de l'eau pour la réalisation des contrôles et 46 % aux subventions de l'agence de l'eau destinées à être reversées aux particuliers pour la mise aux normes de leur installation d'assainissement non collectif.

Malgré une hausse de 5 % des redevances votée pour l'année 2017, le résultat de l'exercice est négatif et vient augmenter le déficit existant passant ainsi de 16 103.97 à 21 675.11 €. Le résultat reporté en 2018 sera donc un déficit de 21 675.11 €.



##### **Section d'investissement**

Il n'y a pas de section d'investissement.

#### 5. **Budget annexe de la Zone d'activité de la Côte Renverse (Dampierre sur Salon)**

Les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans la zone d'activités de la Côte Renverse à Dampierre sur Salon sont identifiées dans une comptabilité indépendante de celle de la CC4R.

Aucuns travaux liés à la commercialisation des lots ainsi qu'aucunes ventes n'ont été réalisés en 2017 que ce soit en investissement ou en fonctionnement.



Le résultat de la section de fonctionnement reporté en 2018 sera donc un excédent de 51 949.25 € correspondant au report du résultat de l'année 2016.

Le résultat de la section d'investissement reporté en 2018 sera donc un déficit de 48 201.75 € correspondant au report du résultat de l'année 2016.

**6. Budget annexe de la Zone d'activité des Theillières (Champlitte)**

Les dépenses et recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans la zone d'activités des Theillières à Champlitte sont identifiées dans une comptabilité indépendante de celle de la CC4R.

Durant l'année 2017, la vente des derniers lots disponibles a été finalisée et aucuns travaux n'ont été réalisés. Ainsi, il y a lieu de clôturer ce budget annexe et d'en reverser l'excédent au budget principal.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 7 896.03 € qui correspondent uniquement au déficit antérieur. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 7 896.03 € qui correspondent uniquement à l'annulation du stock antérieur de terrain disponible à la vente.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 71 136.31 € qui correspondent à 39 165.31 € d'excédent reporté et 31 971 € de recettes liées à la vente des derniers lots à des entreprises.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 71 136.31 € qui correspondent à 7 896.03 € d'annulation du stock antérieur de terrain disponible à la vente et à 63 240.28 € de reversement au budget principal d'excédent constaté à la clôture de ce budget annexe.

